
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
5 avril 2017
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Monsieur le conseiller Dany Tremblay, siège #3
Madame la conseillère Gisèle Simard, siège #4
Madame la conseillère Johanne Cameron, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. Adoption du procès-verbal du mois de mars*
- 1.4. Coût des vignettes de stationnement 2017*
- 1.5. Adoption du budget Internet*
- 1.6. Acquisition équipements projet Nouveaux Horizons*
- 1.7. RITAVR/projet de loi*
- 1.8. Autorisation demandes de subventions*
- 1.9. Congrès et colloques*

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes payés et à payer*
- 2.2. Dépôt des états financiers trimestriels*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Adoption plan intervention-entretien pour les parcs et chemins*

4. URBANISME ET AGRICOLE

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. Acquisition quais (2)*
- 5.2. Boîte-O-sports*

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Adoption du règlement 277-17-003, rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

2017-04-042

1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2017-04-043

1.3 Adoption du procès-verbal du mois de mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du mois de mars 2017.

Adoptée

2017-04-044

1.4 Coût des vignettes de stationnement 2017

ATTENDU le règlement 277-12-007 portant le titre règlement créant un stationnement payant ;

ATTENDU QUE ledit règlement décrète qu'annuellement le conseil municipal doit statuer par résolution sur le coût des vignettes de stationnement pour l'année en cours ;

ATTENDU QUE les sommes amassés par cette tarification permettent de constituer un fonds afin de pourvoir à l'entretien et à la réparation de la descente de bateaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉCRÉTER la tarification suivante pour l'année 2017 à savoir :

- Vignette journalière non-résidents : 20 \$
- Vignette saisonnière non-résidents : 80 \$
- Vignette saisonnière résidents : 10 \$

Adoptée

2017-04-045

1.5 Adoption du budget Internet

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Soutien aux communautés rurales, la municipalité a présenté une demande de subvention ;

ATTENDU QUE cette demande a été acceptée et qu'un montant de 13 886 \$ a été octroyé pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE le projet consiste principalement à installer les infrastructures nécessaires au déploiement d'Internet dans les secteurs non-desservis ;

ATTENDU le budget présenté pour la réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la réalisation du projet et la concrétisation des dépenses reliés à celui-ci, tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

2017-04-046

1.6 Acquisition équipements projet Nouveaux Horizons

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, la municipalité a présenté une demande de subvention ;

ATTENDU QUE cette demande a été acceptée et qu'un montant de 20 000 \$ a été octroyé pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE le projet consiste principalement à installer des infrastructures de mise en forme dans le parc des Six Comtés ;

ATTENDU le budget présenté pour la réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la réalisation du projet et la concrétisation des dépenses reliées à celui-ci, tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives (L.Q., c.31) a été sanctionnée le 17 décembre 2004 ;

ATTENDU QU'en vertu de la **LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (L.R.Q., C. E-20.1)**, toutes les municipalités devaient, à compter du 17 décembre 2005, assurer aux personnes handicapées l'accès à des services de transport adapté sur leur territoire ;

ATTENDU QUE l'article 536 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) stipule que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur et/ou à l'extérieur de son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le service du transport adapté de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est assuré par la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu depuis 2007;

ATTENDU QUE la Loi 76, Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.R.Q., chapitre O-7.3) adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, édicte la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (2016, chapitre 8, article 3) ainsi que la Loi sur le Réseau de transport métropolitain (2016, chapitre 8, article 4) ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'Autorité lui confère sur son territoire, la compétence en matière de transport collectif des personnes. L'Autorité peut également signer des ententes avec des municipalités hors de son territoire pour la poursuite des services de transport collectif des personnes ;

ATTENDU QUE le Réseau succède aux droits et aux obligations de plusieurs organismes pour la continuation de leurs contrats en matière de transport collectif jusqu'à leur échéance ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est à l'extérieur du territoire de l'Autorité ;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 22 mars 2017 auquel participaient des représentants de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 ;

ATTENDU QU'une entente de principe a été déposée lors de cette même rencontre concernant le maintien des services actuels de transport adapté ainsi que des modalités contenues dans l'entente actuelle avec la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est en accord avec l'entente de principe ainsi que les conditions et clauses financières s'y rattachant et désire obtenir une proposition d'offre de services de transport adapté de la part de l'Autorité pour maintenir le service offert à sa communauté ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INFORMER le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76, de l'intérêt de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu de maintenir son service de transport adapté.

D'INFORMER le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 de lui transmettre une proposition d'offre de services de transport adapté avec les termes et les conditions de ce maintien à intervenir entre eux afin que les citoyens de la municipalité puissent bénéficier de ces services.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Adoptée

2017-04-048

1.8 Autorisation demandes de subventions

ATTENDU QUE la municipalité désire ne perdre aucune occasion d'obtenir des subventions pour la réalisation de divers projets ;

ATTENDU QUE la plupart des demandes de subvention nécessitent une résolution pour autoriser une personne à signer les documents pour et au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE certains programmes offrent un délai de dépôt restreint ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale Nancy Fortier à déposer et à signer pour et au nom de la municipalité toutes demandes de subvention nécessaires à la réalisation de projet ou d'activité de la municipalité.

ÉTANT ENTENDU QUE toutes les demandes déposées devront faire l'objet d'un compte-rendu aux membres du conseil.

Adoptée

2017-04-049

1.9 Congrès et colloques

ATTENDU QUE différents organismes tiennent leurs rencontres annuelles des membres durant la période printanière ;

ATTENDU QUE le conseil croit à la formation et à l'apport de la participation des employés et des élus municipaux à ces activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les personnes suivantes à participer aux événements suivant à savoir :

- Monsieur René Bousquet au congrès des chefs pompiers
- Madame Véronique Côté au congrès de la COMBEQ
- Madame Nancy Fortier au congrès de l'ADMQ
- Madame Gisèle Simard au colloque du Carrefour municipal

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité assumera les frais d'inscriptions et de déplacement reliés à ces activités.

Adoptée

2. FINANCES

2017-04-050

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 5 avril 2017, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 133 859,83 \$

Les salaires versés du mois de mars 2017 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 20 517,91 \$.

Les salaires versés le 30 mars pour la rémunération des pompiers au montant de 5 598,27 \$.

Adoptée

2.2. Dépôt des états financiers trimestriels

La directrice générale fait le dépôt des états financiers trimestriels pour les mois de janvier à mars 2017 conformément aux dispositions de l'article no 176.4, du code municipal. Chaque membre du conseil ayant reçu une copie.

3. TRAVAUX PUBLICS

2017-04-051

3.1. Adoption plan intervention-entretien pour les parcs et chemins

ATTENDU QUE la municipalité a dressé une liste d'intervention visant l'entretien pour les parcs et chemins ;

ATTENDU QUE la liste contient quelques améliorations notamment au niveau des parcs et terrain de jeux ;

ATTENDU QUE les estimés des travaux respectent les budgets adoptés ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le plan d'intervention-entretien pour les parcs et chemins tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

4. URBANISME ET AGRICOLE

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

2017-04-052

5.1. Acquisition quais (2)

ATTENDU QUE la municipalité se doit de remplacer deux quais utilisés pour la descente de bateaux ;

ATTENDU QUE chaque quai est estimé à 700 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU le fonds réservé pour l'entretien de la descente de bateaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acquisition de deux nouveaux quais au montant de 700 \$ plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Quai Messier.

QUE les sommes requises soient prises à même le fonds réservé pour l'entretien de la descente de bateaux la municipalité.

Adoptée

2017-04-053

5.2. Boîte-O-sports

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention de 1000 \$ de la part de l'organisme Vallée en forme pour la création d'une «boîte-O-sports»;

ATTENDU QUE le député, monsieur Simon Jolin Barette contribuera également à ce projet en investissant un montant de 250 \$;

ATTENDU le budget proposé et joint à la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acquisition d'équipement et à l'implantation de la «boîte-O-sports» dans le parc des Six Comtés.

Adoptée

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

2017-04-054

8.1. Adoption du règlement 277-17-003, rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance du mois de mars 2017 concernant le règlement 277-17-003, rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE les élus ont tous reçu une copie du règlement selon les règles établies et que, par conséquent, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture ;

ATTENDU QUE le règlement comme son nom l'indique vise à créer un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le règlement 277-17-003 tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-04-055

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20 h 12.

Marc Lavigne
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire -trésorière